

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de
L'HÉRAULT

ARRONDISSEMENT de
BEZIERS

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le



ID : 034-213401300-20220908-2022_0064-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAURENS

Nombre de Membres

Affiliés au Conseil : 19

En exercice : 19
Quorum (10) : 15

Qui ont pris part à la délibération :
Présents : 14
Absents : 5
Pouvoirs : 1

Date de la convocation :
08/09/2022

DELIBERATION n° 2022-0064

*Le huit septembre deux mille vingt deux à 19 heures 00,
Le Conseil municipal de Laurens s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sur
convocation de son Maire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie et sous la
Présidence de son Maire*

Présents :

François ANGLADE, Jacques ROMERO, Corinne CONSTANTIN, Patrice LAFFOND, Christiane CONDAMINE, Yves LUCAS, Annick JALABERT, Florence MARTY, Isabelle CROTTIER-COMBES, Sébastien BOULOUIS, Olivier NOFRE, Marilyn BEHRA, Coralie BALP, Hélène THENIERE.

Absents :

Amédée BRAL, Olivier PLAISANCE, Elsa APARICIO, Marie ABBAL,
Antoine GUIBERT

Pouvoirs :

Antoine GUIBERT à Jacques ROMERO.

Secrétaire de séance :

Christiane CONDAMINE

SALLE POLYVALENTE - RÈGLEMENT ET CONVENTION D'UTILISATION

Vu la délibération n° 2022-061 du 18/08/2022, relative aux tarifs de location de la salle polyvalente,

Vu le règlement d'utilisation en vigueur de la salle polyvalente,

Vu la convention de mise à disposition en vigueur de la salle polyvalente,

Considérant qu'il convient d'actualiser la convention de mise à disposition de la salle polyvalente, et son règlement d'utilisation,

Considérant qu'il convient de regrouper les deux documents en un seul,

Monsieur le Maire présente, en annexe, à l'assemblée le règlement et la convention d'utilisation de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'adopter la nouvelle convention de mise à disposition de la salle polyvalente,

Le Conseil Municipal,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Unanimité des membres présents
Par 15 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

ADOpte le règlement et la convention de mise à disposition de la salle polyvalente, annexée à la délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement et la convention d'utilisation de la salle polyvalente et tous les documents qui s'y rapportent.

CHARGE Monsieur le Maire d'appliquer la présente décision

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe qu'en vertu du décret n° 83.1025 du 29/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9 du 03/12/1983) modifiant le décret 65.25 du 11/01/1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1-A16), la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délais de 2 mois à compter de

- sa transmission / réception en Sous-préfecture de Béziers le : 12/09/2022
- sa publication le : 12/09/2022

Fait à Laurens, le 08/09/2022

Le Maire,
François ANGLADE



*Fait et Délibéré,
Le jour mois et an susdits
Pour extrait conforme*
Le Maire,
François ANGLADE



Le secrétaire de séance
Christiane CONDAMINE